



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



## ACCESSIBILITÉ

# Le Schéma Directeur d'Accessibilité

La CAVEM a établi son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) qui a permis de planifier la mise en accessibilité des points d'arrêt du territoire. Les travaux ont débuté en novembre 2016.



Favoriser l'accessibilité c'est :

- > DÉVELOPPER une qualité d'usage de la ville pour tous ;
- > PERMETTRE à toute personne dont les capacités sont restreintes temporairement ou définitivement de participer à la vie sociale, culturelle ou économique du territoire ;
- > ANTICIPER sur les défis démographiques à venir notamment sur les besoins des seniors.

L'accessibilité dans les transports publics urbains est synonyme de continuité de la chaîne des déplacements. Ainsi la voirie et le matériel roulant doivent s'harmoniser et favoriser le trajet du citoyen ou la poursuite de son voyage avec d'autres modes de transports.

## L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Pour répondre à la problématique de l'accessibilité sur son territoire, la CAVEM a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un document "projet" permettant une programmation précise des travaux de mise en accessibilité de ses points d'arrêt éligibles par l'État : le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP ou SD'AP)\*.

Ce document comprend une note stratégique, une étude diagnostique et un document de planification et précise :

- > La liste des points d'arrêt prioritaires éligibles aux travaux de mise en accessibilité et celle des points d'arrêt impossibles à aménager, selon les critères de la loi.
- > Les modalités de formation des personnels en contact avec le public et de mise en œuvre des mesures d'information aux voyageurs.
- > La programmation des actions de mise en accessibilité de chaque point d'arrêt prioritaire assortie des

engagements des maîtres d'ouvrage et d'une estimation financière.

- > La description des modalités de mise en œuvre et de suivi de l'exécution du schéma et de l'actualisation à laquelle il donne lieu.
- > La description du matériel roulant (bus).

**Ce SDA-Ad'AP de la CAVEM a été approuvé par le Préfet du Var le 4 février 2016.  
Les travaux de mise en accessibilité ont débuté en novembre 2016 et se sont échelonnés sur 3 ans.**

## TÉLÉCHARGER

- > Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (.pdf)
- > Arrêté d'approbation du Préfet du Var (.pdf)

## La CAVEM, « chef de file » du projet

La CAVEM est chargée de coordonner tous les acteurs impliqués dans le projet selon le principe de « chef de file » dès lors que la voirie est communale, soit :

- > Les communes, pour l'aménagement de la voirie et des points d'arrêt ainsi que du pouvoir de police
- > Le Conseil Départemental, pour les points d'arrêt partagés avec Varlib
- > Le Conseil Régional, pour les points d'arrêt partagés avec les Lignes Express Régionales

Ce projet a nécessité un travail d'étude et de concertation considérable d'un point de vue aussi bien administratif que technique dont :

- > Une quinzaine de délibérations
- > Le recensement et l'étude des 651 points d'arrêt du territoire
  - [Voir la cartographie \(.pdf\)](#)
- > Une vingtaine de comités techniques
- > Une dizaine de comités de pilotage
- > Des études de génie civil pour chacun des 322 points d'arrêt à aménager

## VOIR AUSSI

- > La Commission Intercommunale d'Accessibilité
- > Aménagement des points d'arrêt
- > Pour tout signalement, remarque ou suggestion, un formulaire en ligne est mis à votre disposition.

## > Voir les dates clés du SDA-Ad'AP

> Novembre 2016 :

Démarrage des travaux de mise en accessibilité des 322 points d'arrêt.

> Le 26 septembre 2016 :

Mise en place par le conseil communautaire d'une convention de partenariat et de cofinancement concernant les points d'arrêt partagés entre le Conseil Départemental, la CAVEM, les 5 communes et la régie intercommunale gare routière parc de stationnement assortie d'un guide méthodologique de mise en oeuvre.

> Le 4 février 2016 :

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée par le Préfet du Var.

> Le 29 juin 2015 :

Adoption par le conseil communautaire du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP).

> Le 4 novembre 2014 :

Arrêt par le Président de la CAVEM de la liste des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

> Le 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

Démarrage de l'étude diagnostique concernant l'état d'accessibilité des points d'arrêt.

- Durée de l'étude : 7 mois.

> Le 29 septembre 2014 :

Approbation de la nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité par le conseil communautaire.

> Le 4 septembre 2014 :

Le Président de la CAVEM, Georges GINESTA, sollicite les communes membres, les transporteurs ainsi que les associations pour désigner leur référent accessibilité en vue de la constitution de la nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité.

\* en référence au décret n° 2014-1321 et conformément à la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) n° 82-1153, à la Loi sur l'Air et sur l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté en matière de handicap, et plus récemment à l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/accessibilite/le-schema-directeur-d-accessibilite-886.html>